



Communiqué de Presse du 18 août 2025

**SUdF et l'AMUF dénoncent :
Les conditions d'exercice et le temps de travail additionnel
des urgentistes pour l'été 2025 ne sont plus tenables !!!**

Dans un contexte de canicule et de pénurie record de lits d'hospitalisation, aggravée par des fermetures estivales massives, le gouvernement affirme que la situation est sous contrôle. Pourtant, pour SUdF et l'AMUF, la surcharge des services d'urgence encore ouverts et l'épuisement des équipes médico-soignantes atteignent des niveaux alarmants.

SUdF et l'AMUF dénoncent :

- **Un temps de travail excessif et non conforme à la réglementation** avec des urgentistes contraints d'enchaîner jusqu'à 96 heures hebdomadaires, dépassant très largement leurs obligations maximales, l'absence de contractualisation du temps de travail additionnel (TTA) pourtant obligatoire ;
- **Le non-respect du cadre légal sur le décompte du temps de travail** et l'absence de registre et de contrats de TTA malgré l'arrêté du 30/04/2003 et le rappel du Conseil d'État (22/06/2022), empêchant tout contrôle et toute mesure de prévention ;
- **Une rémunération irrespectueuse** : un forfait horaire de 33,76 € brut au-delà de 48 h, inférieur au taux horaire de base d'un praticien premier échelon et loin des promesses présidentielles d'alignement avec le privé ;
- **La responsabilité des pouvoirs publics et de la FHF** qui cautionnent les décisions de certaines directions hospitalières publiques ou privées aggravant la situation ;
- **Une équation insolvable : 30% des postes d'urgentistes vacants et la volonté des pouvoirs publics de maintenir les 650 SU du territoire français ;**
- **Un système qui ne tient que par le volontariat** des médecins acceptant de faire du TTA, piégés dans un chantage affectif, moral et éthique, afin ne pas laisser une population sans accès aux soins urgents et éviter que leurs collègues soient seuls pour assurer un flux normalement géré par 2 ou 3 médecins.

Avec cette politique, le gouvernement Bayrou impose aux praticiens hospitaliers un nouveau paradigme: travailler toujours plus, au-delà du raisonnable, dans des conditions déplorables et inhumaines pour gagner moins. L'AMUF et SUdF dénoncent cette mascarade !

UN BEL EXEMPLE : Le SAMU-SMUR-SU d'AGEN au bord de la rupture

Les urgentistes du Centre Hospitalier d'Agen-Nérac ont cumulé plus de 10 000 heures de TTA en 2024, soit l'équivalent de 30% de l'effectif médical en poste. Rien que cet été, ce sont 5 700 heures de TTA qui ont été nécessaires pour assurer la continuité des soins sur le territoire.

En guise de remerciement pour ces efforts consentis, le doublement du forfait de TTA initialement convenu a été supprimé. Cette décision survient alors même que l'offre d'urgence du secteur est dégradée (fermeture des urgences de la clinique d'Agen, des urgences d'Auch, du SMUR de Moissac...) ce qui accentue encore la surcharge de l'équipe des urgences du CH d'Agen.

Tous les médecins de cette équipe ont d'ores-et-déjà réalisé leur temps de travail pour le mois d'août. Certains cumulent plus de 250 heures extra-supplémentaires et sont épuisés.

SANS REPONSE DE LEUR DIRECTION AVANT LE 21 août, le SAMU 47, le SMUR et les Urgences du CH d'AGEN FERMERONT, faute de médecins.

L'AMUF et SUdF apportent leur soutien aux urgentistes du Centre Hospitalier d'Agen et plus largement à tous ceux qui décideront de ne plus être volontaires pour travailler dans des conditions dégradantes et non conformes.

Pour les tableaux de service des mois à venir, nous demandons à tous les urgentistes de se protéger en limitant leur temps de travail à leurs obligations maximales de service qui sont de 48 heures hebdomadaires alors que seulement 39 heures leur sont rémunérées.

SUdF et l'AMUF exigent du gouvernement et des directions hospitalières :

- Le strict respect de la loi concernant le décompte du temps de travail et la contractualisation du TTA ;
- L'arrêt immédiat des injonctions comminatoires vis-à-vis des urgentistes ;
- La mise en place des *ratios* de ressources médicales d'urgentistes, fondés sur le référentiel de SUdF afin de garantir des effectifs suffisants;
- La révision du maillage territorial des SU, seule solution réaliste pour regrouper certains SU, permettre aux professionnels de se recentrer sur leur cœur de métier, de consolider les équipes et d'éviter les fermetures brutales et itératives.

SAMU-Urgences de France et l'Association des Médecins Urgentistes de France expriment leurs profonds regrets de devoir entrer en résistance contre un gouvernement et certaines directions hospitalières dans le déni. Nous savons que cette position pourra avoir des conséquences sur l'accès aux soins de nos concitoyens et nous le déplorons. Mais nous ne pouvons plus être complices de tels agissements. L'absence de dialogue social, associé à un pilotage à vue du gouvernement, ne nous laisse plus d'autres choix. Nous refusons d'être complices de pratiques indignes qui mettent en danger à la fois les soignants et les patients.

Dr Marc NOIZET - Dr Patrick PELLOUX

Président de SUdF

Président de l'AMUF

